

Lyon, le 13 novembre 2025

Dossier suivi par :

Soihibou COMBO

Service régional de l'alimentation

Tél. : 04 78 63 13 68

Courriel :

soihibou.combo@agriculture.gouv.fr

Le directeur régional par intérim

À

P.M.N

M. MILANOLO Jean-François

960 rue du stade

74 460 MARNAZ

RÉF. : LY/2025/6559

**RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :**

- le Règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et notamment son article 98 sur l'autorisation et le contrôle des opérateurs enregistrés apposant la marque des matériaux d'emballage en bois sur le territoire de l'Union ;
- la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n°15 révisée relative à la réglementation des matériaux d'emballages en bois utilisés dans le commerce international ;
- l'arrêté ministériel du 24 août 2010 relatif à la marque française apposée sur les emballages en bois attestant de la réalisation d'un traitement approuvé par la NIMP n° 15 révisée ;
- le Code rural et de la pêche maritime et notamment le II de l'article R.250-1 et les articles R.251-41 et R.251-41.1 du CRPM ;
- le programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation, DGAL/SDQPV/2015-1066 du 10/12/2015 ;

**ATTESTATION PHYTOSANITAIRE**

Je soussigné, Arnaud LABELLE, responsable du pôle qualité et protection des végétaux certifie que :

- l'entreprise : P.M.N
- à l'adresse : 960 Rue du stade 74 460 MARNAZ
- SIRET : 41088177500028
- représentée par : Monsieur MILANOLO Jean-François
- enregistrée sous le n° : RH02971

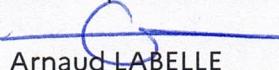
est inscrite sur le registre officiel du contrôle phytosanitaire, adhère au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15) et est autorisée à apposer la marque NIMP15.

**CETTE ATTESTATION EST VALABLE DU 14/11/2025 JUSQU'AU 13/11/2026.**

PLUSIEURS MODÈLES ÉTANT ACCEPTABLES, L'EXEMPLE CI-DESSOUS EN EST UNE ILLUSTRATION :



Pour le directeur par intérim et par délégation  
le chef du pôle qualité et protection des végétaux

  
Arnaud LABELLE